

## LE CONSERVATOIRE. DE L'ÉCOLE ROYALE AUX NOUVEAUX ESPACES D'APPRENTISSAGE ARTISTIQUE

D'un enseignement musical ecclésiastique jusqu'aux conservatoires contemporains, l'apprentissage de la musique et de la danse est passé par plusieurs phases d'institutionnalisation et de démocratisation.

La première étape s'est faite lors de la fondation des Académies royales, sous l'Ancien Régime. L'Académie de danse, fondée en 1661 par Louis XIV, et l'Académie de musique, fondée en 1669, dispensent un enseignement officiel et laïque. À l'Académie de danse, des maîtres à danser forment les sujets qui se produisent sur la scène de l'Opéra. L'Académie de musique ouvre son enseignement aux femmes, qui n'étaient pas admises dans les maîtrises des églises. En 1784, le roi décide de créer une école tenue par des maîtres de musique, de clavecin, de déclamation et de langue française, chargés d'enseigner tout ce qui peut servir à perfectionner les talents propres à la musique du roi. L'École royale de chant préfigure ainsi la création du Conservatoire national de Paris et s'installe dans l'hôtel des Menus Plaisirs, ancien entrepôt pour le matériel des cérémonies de la cour de France (ill. 1).

La question de l'enseignement musical pose une problématique très particulière vis-à-vis de l'architecture dès la fin de l'Ancien Régime puisque les établissements dans lesquels on installe des écoles de musique et des conservatoires sont en grande partie des locaux préexistants.

La création des académies de danse et de musique ont marqué l'intérêt du pouvoir pour la musique dans un usage utilitaire : former des musiciens compétents pour divertir la cour. Jusqu'en 1791, les maîtrises, dont l'enseignement est dispensé par les prêtres, restent les seules écoles de musique à caractère public qui soient gratuites et ouvertes aux enfants.

Suite aux événements révolutionnaires, l'État prend en charge l'enseignement artistique et fonde des institutions prestigieuses conformes à l'idéal républicain : Polytechnique, le Conservatoire National des Arts et Métiers, l'École Normale Supérieure et le Conservatoire national de musique (Convention de 1795). Ce conservatoire est avant tout une institution militaire ayant pour ambition de former des citoyens-musiciens d'élite, afin d'accompagner les fêtes et les exploits militaires de la nation.

Sous le Second Empire, une première stratégie se développe sur le plan national : un grand nombre d'écoles succursales au conservatoire national sont créées, avec un système de hiérarchie des établissements. Le conservatoire national envoie des inspecteurs dans l'ensemble des succursales pour s'assurer de la conformité des enseignements. Dans les mêmes temps, les municipalités fondent les premières écoles de musique.



Cet article met en perspective l'intervention de **Cécile Reynaud** à la troisième soirée du cycle de cours publics les **Petites Leçons de Ville, LE CONSERVATOIRE**, proposée en 2019, par le CAUE de Paris.

**Cécile Reynaud** est directeur d'études en musicologie à l'École Pratique des Hautes Études (section Sciences historiques et philologiques) après avoir été conservateur en chef au département de la Musique de la Bibliothèque nationale de France. Elle est l'auteur de publications scientifiques portant sur la période romantique et les institutions musicales. Elle dirige le projet de recherche soutenu par l'Agence nationale de la Recherche (ANR) : Histoire de l'enseignement de la musique en France au XIX<sup>e</sup> siècle (HEMEF).



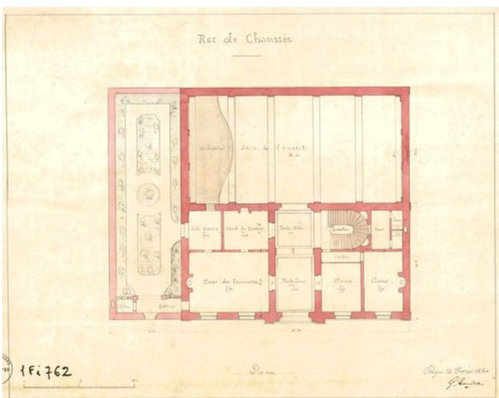
© Estmape

[ill. 1] L'entrée du Conservatoire en 1862



© E. Giran, BHP

[ill. 2] Affiche pour le grand concours international de musiques, d'harmonies, orphéons, fanfares [...]



© DR

[ill. 3] Conservatoire d'Angers

À Paris, le Conservatoire National est installé de 1795 à 1911 dans l'Hôtel des Menus Plaisirs, qui possède sa propre salle de concert. Cette dernière est reconnue dans l'Europe entière pour sa salle tout en bois à l'acoustique unique. Le conservatoire donne un fil directeur au type d'enseignement de la musique, par exemple avec les concours d'entrée ou ses méthodes du conservatoire. Quatorze recueils de méthodes pédagogiques sont édités pour normaliser l'enseignement du conservatoire dans toutes les écoles du territoire. Le contenu des enseignements motive enfin la nécessité de concevoir les espaces selon le type d'enseignement donné : individuel, mutuel (élèves-assistants du maître qui diffusent l'enseignement) et simultané (devant une classe).

Parallèlement à ce développement institutionnel, une nouvelle pratique de la musique émerge : Guillaume-Louis Bocquillon (1781-1842), dit Wilhem, fonde l'orphéon (chorale mixte musicale et festive) et promeut l'enseignement du chant dans les écoles primaires françaises. Ce mouvement a comme particularité de ne pas proposer un enseignement professionnalisant, comme cela pouvait être le cas au Conservatoire de Paris, ni un enseignement pour les grands amateurs, comme dans les établissements municipaux. Le mouvement orphéonique a plutôt vocation à ouvrir la pratique musicale aux classes populaires, et rencontre un grand succès (ill. 2).

Au fil de la démocratisation progressive de l'enseignement musical, l'affluence croît dans les conservatoires, qui adaptent leur forme architecturale et s'agrandissent (ill. 3). Même s'il subsiste peu de traces architecturales de cette évolution, des sources bibliographiques témoignent de ce besoin d'agrandir les espaces et de les adapter au nombre croissant d'élèves.

L'organisation actuelle des conservatoires est préfigurée au XX<sup>e</sup> siècle par la restructuration de la vie musicale et de l'enseignement en France, notamment avec la création du Ministère des affaires culturelles et le plan d'aménagement musical du territoire national de Marcel Landowski en 1969. Les objectifs de ce plan sur 10 ans n'ont pas tous été atteints, mais l'enseignement a été réorganisé dans une hiérarchie donnée. Cette hiérarchie est conditionnée par le nombre de disciplines, le nombre d'élèves et le niveau demandé.

La nomenclature actuelle des conservatoires a changé dans les années 1990, en conservant leur hiérarchie : les conservatoires nationaux (à Paris et à Lyon), les conservatoires à rayonnement régional, départemental, communal et intercommunal.